

Règlement 2026

Toutes les infos sur www.lesptitsmoteurs.com

Organisation et inscriptions en fonction des règles sanitaires en vigueur les 31 octobre et le 1 novembre 2026

Article 1 - PARTICIPATION

Sur les 2 parcours : la participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve dans le cadre de la promotion de celui-ci.

L'épreuve de 8,5 km est ouverte à tous licenciés ou non à partir de 16 ans (né en 2010 et avant).

L'épreuve de 17 km est ouverte à tous licenciés ou non

Pour des raisons de sécurité nous ne pouvons accepter les canicross et les poussettes .

Personnes mineurs :

Doivent obligatoirement avoir une décharge parentale et un questionnaire relatif à son état de santé rempli avec leurs parents.

A défaut elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois .

Personnes majeures :

D'une licence Athlétisme Compétition, Athlétisme Entreprise, Athlétisme Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement)

ne sont pas acceptées .

D'une attestation PPS (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière.

Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Site <https://pps.athle.fr>

Article 2 – HORAIRES

Dimanche 1 novembre 2026 départs : 9h30 le 17 km et 9h45 le 8,5 km au pied de la Maison pour Tous (chemin de l'aumônerie), commune de Nouaillé Maupertuis (Vienne)

Article 3 – INSCRIPTIONS

En ligne via le site lesptitsmoteurs.com au tarif de 9€ pour le 8,5km et 7€ pour la marche (+1 € de frais de transaction) , 12€ pour le 17km (+1,2 € de frais de transaction) .

Jusqu'au vendredi 30 octobre minuit . Samedi 31 octobre 2026 de 15h00 à 18h00 et le dimanche 1 novembre 2026 de 7h30 à 9h00 à la Maison pour Tous au tarif de 10€ pour le 8,5km , 13€ pour le 17km et 8€ pour la marche .

Article 4 - RETRAIT DES DOSSARDS

Samedi 31 octobre 2026 de 15h00 à 18h00 et le dimanche 1 novembre 2026 de 7h30 à 9h00 à la Maison pour Tous (chemin de l'aumônerie).

Un coureur = un dossard (pas de distribution groupée pour les clubs) et inscription courses enfants

Article 5 – BALISAGE

Aucun balisage au sol ne sera effectué, afin de préserver l'environnement.

Le balisage se fera à l'aide de petites pancartes « 8km et 17km » et de jalons de rubalise accrochés aux arbres.

Article 6 – SÉCURITÉ

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout au long du parcours en des endroits stratégiques.

L'assistance médicale sera assurée par un médecin. Tout participant a l'obligation de signaler un coureur en difficulté au signaleur le plus proche. Tous les signaleurs seront dotés d'un téléphone portable.

Article 7 – RAVITAILLEMENT : Pas de gobelets à disposition, prévoir éco-tasse .

Sur le parcours de 8,5 km : un ravitaillement au bout de 5 km.

Sur le parcours de 17 km : deux ravitaillements au bout de 7 km et 12,5 km.

Article 8 - CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Chaque participant doit courir sur l'épreuve sur laquelle il est inscrit (8,5 km ou 17 km).

Tout participant qui effectuera une autre distance ne sera pas classé, il sera arrêté avant le franchissement de la ligne d'arrivée.

La présence des participants récompensés est obligatoire.

Sur chaque parcours, seront récompensés : les 3 premiers au scratch (hommes et femmes) et les premiers de chaque catégorie.

Article 9 - SANCTIONS

Tout participant surpris à ne pas suivre le balisage ne sera pas classé.

Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre débris, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié (aucune réclamation ne sera possible).

Article 10 - ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun être tenue responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une mauvaise préparation physique. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 11 - ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 12 - COURSE Enfants

Départ à 8h30 pour les 9 ans et moins (1km) et 8h45 pour les 10ans à 15 ans (2km)

Article 13 - Marche

Distance : 8,5km même parcours que la course de 8,5 km , départ à 10h .

Article 14 – CHALLENGE : Au Fil du Miosson

COURSE	DATE	Petite distance	Grande distance	Résultats
Trace des Cagouilles	01/11/26	8,5 km	17 km	Temps cumulés des trois courses
Trail des Sangliers	06/12/26	9 km	16 km	
Trail du Miosson	31/01/27	8,8 km	15,6 km	

Il sera établi deux classements scratchs : hommes et femmes ainsi que des classements par catégorie.

Ces classements seront réalisés pour chaque type d'épreuve :- Petite distance - Grande distance -

DOUCHES AU STADE